

Note à l'intention des agents du
Bureau Sports d'Equipe.

=====

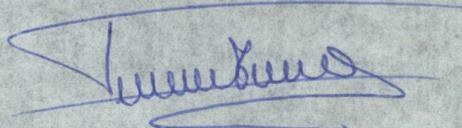
Compte tenu des irrégularités dans la procédure administrative de transmission des dossiers que je continue à enregistrer, je voudrais vous rappeler que tout ce qui a un rapport quelconque avec les Sports d'Equipe (classement des tournois et des championnats, compte-rendu des réunions des Comités de Direction; informations éventuelles à communiquer à l'ORINFOR...) doit passer par le Chef de Bureau Sports d'Equipe pour vérification avant de parvenir aux Supérieurs hiérarchiques, à moins que ce ne soit un travail directement confié par l'autorité compétente ou une recherche qui n'engage que l'auteur.

De même, toute publication aux valves devra rencontrer l'approbation de l'autorité nantie du pouvoir d'engager le Ministère et comporter le cachet de ce dernier.

Cette disposition nous permettra de coordonner les actions du Bureau et nous évitera des contrariétés pouvant survenir des initiatives dispersées.

Le Chef Bureau Sports d'Equipe

TWAGIRAYEZU Emmanuel



14.12.1983

C.P.I.à:

- Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs
K I G A L I
- Monsieur le Chef de Division Sports
K I G A L I

*Juste
S.*

